

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Formation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h00, puis il fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 30 mars 2026 :

Après une correction matérielle, le relevé de décisions de la séance plénière du CFVE du 30 mars 2026 est **adopté à l'unanimité**.

2. Offre de formation 2026-2027 :

- 2.1 Projet de DU en Education Thérapeutique du Patient avec le CHV

Mesdames FONTIER et LOUBERT, du Centre Hospitalier de Valenciennes, ainsi que Monsieur LETE-NEUR, responsable pédagogique du DU, présentent la formation, ses enjeux, ses objectifs pédagogiques, son calendrier, sa maquette pédagogique ainsi que son volet financier.

Le recrutement sera ouvert au niveau national. Il existe très peu de DU de ce type en France et ceux-ci sont actuellement saturés.

Le DU en Education Thérapeutique du Patient est adopté à l'unanimité.

- 2.2 Offre de formation rentrée 2026 - Complément CFVE 30 avril :

Monsieur le Vice-Président Formation présente les formations soumises au vote.

L'offre de formation présentée ce jour est adoptée à l'unanimité.

3. Modalités de contrôle des connaissances et compétences, MCCC :

Monsieur le Vice-Président Formation présente ce point.

- 3.1 MCCC UPHF INSA :

Les modifications apportées par rapport à l'an dernier sont surlignées en jaune. Un paragraphe relatif à la saisine de la section disciplinaire a été ajouté.

A la demande de Monsieur Philippe POLET, Conseiller, il est rajouté « pour fraude » :

En cas de saisine de la section disciplinaire **pour fraude**, le jury délibère sans présumer du résultat de la section disciplinaire. L'obtention de l'étape ou du diplôme ne peut être prononcée que sous ré-

serve de la décision de la section disciplinaire. En attendant la décision, l'étudiant poursuit normalement sa progression (notamment pour les épreuves de rattrapage, ou son inscription en année supérieure).

Les MCCC UPHF INSA modifiées sont adoptées à l'unanimité.

- **3.2 MCCC UPHF INSA Licence Prelude ;**

Les modifications apportées par rapport à l'an dernier sont également surlignées en jaune.

Madame MONIER, Responsable Cycle Licence à l'INSA HdF formule une remarque sur les Bilans de Compétences Intermédiaires et les Bilans de Compétences Finaux.

Les MCCC UPHF INSA Licence Prélu de sont reportées au prochain conseil afin de modifier le texte.

- **3.3 MCCC INSA cycle licence :**

Madame MONIER présente les modifications, notamment l'ajout de dispositions relatives aux stages.

Les MCCC INSA cycle Licence sont adoptées à l'unanimité.

- **3.4 MCCC INSA cycle Master :**

Monsieur PELLÉ, Directeur des formations à l'INSA HdF, présente les modifications apportées, portant principalement sur des précisions relatives au TOEIC.

Les MCCC INSA cycle Master sont adoptées à l'unanimité.

- **3.4 MCCC INSA cycle Ingénieur :**

Monsieur PELLÉ, Directeur des formations à l'INSA HdF énonce les modifications au niveau des stages et du TOEIC.

Les MCCC INSA cycle Ingénieur sont adoptées à l'unanimité.

- **3.5 MCCC ISH :**

Madame RICHARDOT et Monsieur MAES présentent les MCCC ISH, il n'y a pas de modifications importantes par rapport à l'année précédente.

Les MCCC ISH sont adoptées à l'unanimité.

- **3.6 MCCC IT2S :**

Madame EDART, RAP de l'IT2S, indique que la principale évolution concerne les MO/MP avec l'ajout du module TEDS. Elle précise que le calendrier des MO/MP sera prochainement diffusé.

Les MCCC des MO/MP seront votées au prochain conseil également avec une modification de l'article 10 où une précision sera faite sur le cas d'un rattrapage au semestre 6.

Les MCCC IT2S (hors MCCC MO/MP) sont adoptées à l'unanimité.

- **3.7 MCCC IUT :**

Monsieur POLET précise que ces MCCC sont basées sur les MCCC chapeaux. Des précisions ont été ajoutées au niveau du télétravail pendant les stages, les régimes spéciaux et le module TEDS.

Les MCCC IUT sont adoptées à l'unanimité.

4. Régimes spéciaux :

Monsieur le Vice-Président Formation indique que le statut d'étudiant salarié aidant s'inspire des autres statuts particuliers existants.

Le statut étudiant salarié aidant est adopté à l'unanimité.

5. Calendriers :

5.1 Calendriers et informations rentrée 2026 :

Monsieur le Vice-Président Formation présente les calendriers des vacances universitaires ainsi que les dates des prochains conseils.

Monsieur TRINEL, directeur général des services adjoint (DGSA), présente ensuite le calendrier et les informations relatives à la rentrée 2026. Il précise que la date limite des inscriptions a été avancée au 11 septembre afin d'encourager les étudiants à finaliser leur inscription avant le début des enseignements.

Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante présente le calendrier Cap Campus, les journées d'accueil des étudiants internationaux ainsi que la Journée Portes Ouvertes.

Une discussion s'engage au sujet du calendrier des formations. Pour l'INSA, dont certaines sessions de rattrapage se déroulent encore en juillet, la date du 3 juillet est jugée trop précoce et susceptible de prêter à confusion.

À l'issue des échanges, l'intitulé « calendrier des formations » est remplacé par « calendrier des enseignements ».

Avec la modification pour le Calendrier des enseignements, les calendriers sont adoptés à l'unanimité.

5.2 Droits d'inscription 2026-2027 :

Monsieur Bruno TRINEL présente un nouveau décret précisant les conditions d'exonération des droits différenciés applicables aux étudiants extracommunautaires.

Compte tenu de la publication tardive de ce texte, l'année universitaire 2026-2027 constituera une année transitoire pour l'UPHF.

Monsieur le Vice-Président Formation précise que tous les étudiants inscrits sur les différentes plateformes avant la publication du décret seront examinés par la commission d'exonération.

6. Schéma directeur vie étudiante et de campus (SDVE)

Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante présente le Schéma directeur de la vie étudiante et de campus (SDVE).

Elle rappelle que la structuration de cette démarche a débuté en 2022 à l'UPHF et qu'elle prend une nouvelle dimension en 2025 dans le cadre de la contractualisation des objectifs, moyens et performances (COMP), au sein de laquelle le SDVE doit être pleinement formalisé, partagé et déployé au bénéfice des étudiants et de leur réussite.

Le schéma directeur proposé pour la période 2026-2030 s'appuie sur les orientations, objectifs et indicateurs définis par le ministère.

Il s'articule autour de quatre axes :

- **Axe 1** : Bien-être étudiant – prévenir, accompagner, promouvoir ;
- **Axe 2** : Campus, culture et citoyenneté – vivre et s'engager ;
- **Axe 3** : Accueil et parcours – accompagner la réussite ;
- **Axe 4** : Égalité et inclusion – rendre possible tous les parcours.

À ce stade, plusieurs actions ont été identifiées. Des groupes de travail seront mis en place afin de les finaliser avant une nouvelle présentation au CFVE.

7. Conventions diverses

Monsieur le Vice-Président Formation indique que les conventions relatives aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont actuellement en cours de mise à jour. Elles concernent environ 450 étudiants inscrits en double inscription.

Le processus de validation des diplômes des étudiants de CPGE sera harmonisé et simplifié.

8. Questions diverses

Monsieur BALUTET, conseiller, demande si les étudiants de troisième année de licence (L3) n'ayant pas obtenu le concours du CAPES pourraient bénéficier d'une inscription en qualité d'auditeur libre ou de la création d'un Diplôme d'Université.

Monsieur le Vice-Président Formation indique qu'il privilégie une inscription en Master.

Monsieur BALUTET précise toutefois que certains étudiants ne sont pas admis en Master.

Monsieur le Vice-Président Formation répond que cette possibilité pourra être étudiée en fonction des effectifs concernés

En l'absence d'autres questions, la séance est clôturée à 16H45.

M. PETIT, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mmes CAMP, MORIN et MM. ATTAL, BALUTET, POLET.

Collège 2 : Mmes MONIER, RICHARDOT et MM HIJAB, HENRY, PETIT.

Collège 3 : Mme MEURIN UYSTEPRUYST et M. MAES.

Collège 4 : Mme WICHOWSKI et MM HONORINE, PARENT-POUPAERT, TUGU TSHIBANGU, SILLARD.

Collège 5 : M. RAHEM

Membres de droit sans voix délibératives : M. TRINEL.

Invités sans voix délibératives : Mmes CALLENS, EDART, FONTIER, LOUBERT, MM. LETENEUR, PELLE.

Pouvoirs :

M. TRENTESAUX à M. POLET

M. REVAUX à M. HENRY

Mme CHRIFI ALAOUI à M. BALUTET

Mme LEDOUX à M. MAES

Mme FOHANNO à M. PARENT-POUPAERT

Fait à Valenciennes, le 10 juillet 2026

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Dorian PETIT